



Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 25 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Rousson, régulièrement convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni, afin d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, au Centre Socio-Culturel « Les Prés de Trouillas », sous la Présidence de M. Ghislain Chassary, Maire.

M. le Maire procède à l'appel des membres.

	Présent(e)	Absent(e)	A donné pouvoir à :
CHASSARY Ghislain	X		
FORESTIER Bruno	X		
LOZANO Christelle	X		
MARTINEZ Pascal	X		
LINARES Annik	X		
FOULGON David	X		
MAGNY Laure	X		
SOLEIROL Daniel	X		
CACHON Carole	X		
ANZIANO Jean-Noël	X		
GIBERT Anne-Marie			MOULIN Christiane
GOULABERT Jacques	X		
MOULIN Christiane	X		
LOPEZ Michel	X		
LAURES Chantal	X		
MARGAT Odile	X		
COLAVITTI Daniel	X		
LARGUIER Jérôme	X		
ANDRE Muriel			FORESTIER Bruno
DUMAS Ludovic	X		
SELZER Bianca			LOZANO Christelle
HEBRARD Fabrice	X		
PELLET Mélanie	X		
AYMARD Mélanie	X		
JANAS Sandra		X	
MOULIN Lucas			CHASSARY Ghislain
TAMPIER Loris	X		

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, valablement délibérer.

Nomination du secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal nomme, **à l'unanimité**, Mme Magny Laure pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 :

Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont des questions ou observations concernant le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020.

Le procès-verbal est signé par les membres présents.

Monsieur le Maire : Je veux tout d'abord, avant de débiter ce Conseil Municipal, exprimer toute ma solidarité et tout mon soutien à Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie, ainsi qu'aux Conseillers Régionaux et fonctionnaires territoriaux de la Région suite à la tentative d'intrusion violente au sein de l'hémicycle régional à Toulouse lors de la séance de ce jour par des militants d'extrême droite.

Je condamne et je condamnerai toujours ces agressions fascistes de groupuscules abrités sous les ailes du Rassemblement National.

Aujourd'hui encore ceux qui veulent le pouvoir en attisant les haines et les peurs, ont démontré leur peu d'attachement à la démocratie et à notre République.

Restons vigilants !

Monsieur Pascal Martinez : La banderole déployée dénonçait « L'Islamo-Gauchisme » il est bon de rappeler la responsabilité de la Ministre de l'enseignement supérieur par ses propos sur le sujet.

Monsieur Jean-Noël Anziano : On est en train de payer le laxisme par rapport à la laïcité depuis de nombreuses années.

Compte-rendu des décisions de Monsieur le Maire prises par délégation du Conseil Municipal

En application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal (délibération n° 2020-27 du 27 mai 2020).

- Décision n° 2020-28 du 18 décembre 2020 : Construction du groupe scolaire : signature de l'avenant n°1 avec l'entreprise MCS CARRELAGES (lot n°11) pour l'augmentation de surface de finition en béton ciré :

Montant du marché initial :	144.000,00 € HT
Avenant en plus value :	3.408,00 € HT
Nouveau montant du marché :	147.408,00 € HT (+ 2,37 %).

- Décision n° 2020-29 du 18 décembre 2020 : Attribution du marché des assurances pour la commune :

- lot n°1 «dommages aux biens» à GROUPAMA pour un montant de 8.077,24 € TTC
- lot n°2 «responsabilité civile et protection juridique» à SMACL pour un montant de 5.550,79 € TTC
- lot n°3 «assurances des véhicules et des risques annexes» à SMACL pour un montant de 3.603,08 € TTC
- lot n°4 «Assurance protection fonctionnelle» à SMACL pour un montant de 1.054,32 € TTC

- Décision n° 2021-01 du 4 janvier 2021 : Construction du groupe scolaire : signature de l'avenant n° 3 au marché de SMB (lot n°3) pour le surcoût dû à la COVID 19

Montant du marché initial :	2.850.000,00 € HT
Montant des avenants déjà passés :	15.409,50 € HT
Avenant en plus value :	8.020,00 € HT
Nouveau montant du marché :	2 873 429,50 € HT (+ 0,82%)

- Décision n° 2021-02 du 13 janvier 2021 : Attribution de la concession perpétuelle n°86 du nouveau cimetière à Monsieur Extrat André pour un montant de 780 €.

- Décision n° 2021-01 du 4 janvier 2021 : Construction du groupe scolaire : signature de l'avenant n° 1 au marché de GUILHOT CONSTRUCTION BOIS (lot N°4) pour la confection d'un garde corps provisoire

Montant du marché initial :	1.364.877,47,00 € HT
Montant des avenants déjà passés :	0,00 € HT

Avenant en plus value :	1.500,00 € HT
Nouveau montant du marché :	1.366.377,47 € HT (+ 0,11%)

et signature de l'avenant n° 1 au marché de MENUISERIE DE BÂTIMENT ROUX FRÈRES (lot n°10) pour :

- Châssis vitré bois de la maternelle oublié dans le descriptif : + 1 574 € HT
- Modification habillage de l'escalier du hall de l'élémentaire : + 5 465,52 € HT
- Modification du parquet Auditorium : - 7 667 € HT
- Modifications de portes (3) devenant DAS, y compris passage en système NO /NF et ajout de 2 verrous électromagnétiques : + 15 447 € HT
- Plus-value portes stratifiées (16) dans les locaux humides et la galerie : + 3 174 € HT
- Modification performance de châssis vitrées de pare-flamme à coupe feu : + 1 981 € HT

Montant du marché initial :	598.172,00 € HT
Montant des avenants déjà passés :	0,00 € HT
Avenant en plus value :	19.974,52 € HT
Nouveau montant du marché :	618.146,52 € HT (+ 3,34 %)

- **Décision n° 2021-03 du 21 janvier 2021** : Demande de fonds de concours exceptionnel d'un montant de 25 000 € à Alès Agglomération pour financer les travaux de voirie pour un coût de 155 000,00 € HT.

- **Décision n° 2021-04 du 21 janvier 2021** : Demande de subvention à l'État pour la construction de la 3^{ème} tranche du groupe scolaire (Hors Chaufferie Bois) pour un coût de 3 161 050,00 € HT.

- **Décision n° 2021-05 du 21 janvier 2021** : Demande de subvention au Conseil Départemental du Gard pour la construction de la 3^{ème} tranche du groupe scolaire (Hors Chaufferie Bois) pour un coût de 3 161 050,00 € HT.

- **Décision n° 2021-06 du 28 janvier 2021** : Demande de subvention au Conseil Départemental du Gard au titre des amendes de police 2021 pour la Mise en sécurité du Carrefour RD 131 et RD 131C au quartier du Saut du Loup pour un coût de 35 500,00 € HT.

- **Décision n° 2021-07 du 28 janvier 2021** : Attribution de la concession n° 50 du nouveau cimetière à Monsieur et Madame Louche Francis pour un montant de 1 300 €.

- **Décision n° 2021-08 du 16 février 2021** : Dépôt du permis de construire de l'école maternelle.

- **Décision n° 2021-09 du 17 février 2021** : Signature du marché subséquent n° 2 de Mission d'assistance en vue de la réalisation du projet de développement urbain de la commune de Rousson avec la SPL 30 pour un montant de 17 490,00 € HT.

- **Décision n° 2021-10 du 17 février 2021** : Signature du marché subséquent n° 2 de l'accord-cadre mono-attributaire de prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre pour le projet urbain avec le mandataire du groupement INTERLAND pour un montant prévisionnel maximum de 85 990,00 € HT.

- **Décision n° 2021-11 du 23 février 2021** : Attribution de la case n° 3 carré 7 du cimetière ancien à Monsieur Poisse Ludovic pour un montant de 399 €.

- **Décision n° 2021-12 du 1^{er} mars 2021** : Attribution du marché de mise à disposition d'un engin télescopique de 9m, sans chauffeur, y compris carburant et assurance, dans le cadre de la construction du groupe scolaire de Rousson, à la société SOCIÉTÉ MÉRIDIONALE DU BÂTIMENT, pour un montant de 9 728,00 € HT.

- **Décision n° 2021-13 du 5 mars 2021** : Attribution de la case n° 2 carré 7 du cimetière ancien à Madame Nekaa Odile pour un montant de 399 €.

- **Décision n° 2021-14 du 8 mars 2021** : Construction du groupe scolaire : signature de l'avenant n° 2 au marché de l'entreprise PAITA (lot n° 16) pour :

- Gaines diamètre 32mm entre postes de travail et vidéoprojecteurs : + 480 € HT
- Baie informatique provisoire maternelle pour le pointage à la cantine : + 1 087 € HT
- Système d'alerte anti-agression école élémentaire et cantine : + 6 114 € HT
- Plus value câblerie blanche circulant sur les poutres en bois : + 1 674 € HT

Montant du marché initial :	404.120,40 € HT
Montant des avenants déjà passés :	9.635,00 € HT
Avenant en plus value :	9.355,00 € HT
Nouveau montant du marché :	423.110,40 € HT (+ 4,70%)

- **Décision n° 2021-15 du 11 mars 2021** : Demande de subvention au Syndicat Mixte d'Électricité du Gard pour l'extension de l'éclairage public « Accès nord des écoles » pour un coût de 17 755,00 € HT.

1 - N° 2021-01 / 7.5 : Subvention Étoile de Bessèges.

Rapporteur : M. Bruno Forestier, 1^{er} Adjoint, délégué au sport

Monsieur Bruno Forestier, Adjoint délégué au sport propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'Union Cycliste Bességeoise pour l'organisation du départ de la 4^{ème} étape de l'Étoile de Bessèges 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'accorder une subvention de 15 000 € à l'Union Cycliste Bességeoise

La somme nécessaire sera prise à l'article 6574 / 025 du budget 2021.

2 - N° 2021-02 / 8.8 : Convention dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie

Rapporteur : M. le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-17,
Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15,
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,
Vu le décret °2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie
Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie
Vu le projet de convention d'habilitation établi par le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard.

Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans l'éclairage public,
Considérant l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, :

- approuve le projet de convention entre le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.
- autorise ainsi le transfert au Syndicat Mixte d'Électricité du Gard des Certificats d'Economie d'Énergie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine électrique, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'habilitation avec le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard, ainsi que tout document y afférent.

2 - N° 2021-03 / 7.1 : Décision Modificative N° 1 du Budget Principal 2021.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le Budget Primitif 2021 afin de prendre en compte le remboursement d'une partie d'une Taxe d'Aménagement payée en 2020 car le propriétaire a pu bénéficier d'un prêt à taux zéro ce qui induit une baisse de la taxe dûe.

Monsieur le Maire précise que cette dépense s'équilibre en réduisant les dépenses imprévues.

Monsieur le Maire indique ensuite au Conseil Municipal qu'il est opportun de remplacer la Ligne de Trésorerie initialement prévue dans l'attente de la perception des subventions pour la construction du Groupe Scolaire par un Prêt Relais de 2 ans car celui-ci présente des conditions financières bien plus intéressantes.

Monsieur le Maire précise que, contrairement à une Ligne de Trésorerie, la réalisation d'un Prêt Relais nécessite une inscription budgétaire en recettes et en dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, **à l'unanimité**, la décision modificative suivante :

Section d'Investissement		
Dépenses		
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	-2 500,00 €
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	2 500,00 €
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 000 000,00 €
TOTAL		1 000 000,00 €
Recettes		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 000 000,00 €
TOTAL		1 000 000,00 €

3 - N° 2021-04 / 3-6 : Avenant N°2 à la convention d'adhésion au Service Commun SIG « Système d'Information Géographique » d'Alès Agglomération.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a, par délibération N°2017-39 du 11 juillet 2017, adhéré au service commun « SIG » d'Alès Agglomération.

Monsieur le Maire précise que cette convention arrivait à échéance le 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que la commune a, par délibération N°2020-64 du 26 novembre 2020 prorogé, d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2021, la convention d'adhésion au Service Commun instructions des « ADS » (Autorisations du droit des sols) d'Alès Agglomération.

Ces deux conventions étant étroitement liées monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de signer un avenant afin de proroger d'un an la convention d'adhésion au service commun « SIG » d'Alès Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- d'approuver la prorogation, d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2021, de la convention d'adhésion au Service Commun SIG « Système d'Information Géographique » d'Alès Agglomération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant, ainsi que tout document y afférent.

4 - N° 2021-05 / 9-4 : Motion contre le projet de démantèlement d'EDF « Hercule ».

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal de Rousson affirme son opposition au projet de démantèlement d'EDF / Projet « HERCULE » au vu des éléments suivants :

Depuis 1946, l'entreprise intégrée EDF est le garant du service public d'électricité qui a un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du modèle français de transition énergétique.

L'énergie est un bien de première nécessité au cœur du défi climatique. Elle doit rester un service public.

Or le projet de réorganisation d'EDF, baptisée « Hercule » qui vise à scinder l'entreprise publique en plusieurs entités d'ici à 2022 abouti en définitive au démantèlement de notre modèle énergétique français.

Hercule a, en effet, pour objectif de créer d'un côté, EDF Bleu qui prendrait en charge l'exploitation des centrales nucléaires et resterait publique, de l'autre, la production d'énergies renouvelables, les activités outre-mer et la très rentable distribution de l'électricité seraient réunies au sein d'EDF Vert, avec un capital ouvert à 35 %, enfin les concessions hydroélectriques, réunies sous la bannière d'EDF Azur, seraient gérées indépendamment.

In fine, les trois filières de production d'électricité, nucléaire, hydraulique et renouvelable (éolien et solaire) seraient en concurrence les unes avec les autres.

Alors que les secteurs demandant des investissements lourds resteraient publics, les secteurs dégageant des dividendes seraient ouverts aux actionnaires.

Socialiser les dettes, privatiser les profits, un grand classique des logiques de privatisation. L'État assumerait les financements onéreux, les investisseurs privés en tireraient les bénéfices. L'intérêt général ne peut être inféodé à ce point à l'intérêt particulier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, :

- affirme qu'EDF doit rester le bras armé d'une politique publique de l'énergie pour l'État,
- soutient que le projet HERCULE de démantèlement de l'entreprise intégrée EDF est néfaste pour nos réseaux de distributions, pour nos territoires et pour nos concitoyens.
- s'oppose au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS
- demande au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité.

5 - N° 2021-06 / 9-4 : Motion de soutien aux trains de nuit.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les trains de nuit vont bientôt faire leur retour entre certaines villes européennes. Le 8 décembre dernier, la SNCF et ses partenaires européens ont dévoilé une nouvelle carte des lignes qui apparaîtront sur le continent en 2021.

Dans le cadre de la politique de transition écologique, ce mode de transport devrait être relancé selon les propos du Président de la République.

Qu'en est-il sur notre territoire ?

Jusqu'en 2003, deux trains de nuit circulaient sur les lignes du Massif Central. Ils ne formaient qu'un seul train entre Paris et Clermont-Ferrand avant d'être scindé en deux tranches : une pour Nîmes via la ligne des Cévennes et l'autre pour Béziers via la ligne de l'Aubrac.

Le 16 mai 2020 la ligne des Cévennes a fêté, en silence, ses 150 ans !

Le train de nuit reste une solution écologique et une alternative à l'avion.

Cette façon de voyager reste prégnante chez la jeunesse, voyager de nuit fait même gagner du temps en dormant pendant le trajet.

Plusieurs communes d'Occitanie et d'Auvergne ont déjà demandé le retour de train de nuit.

Le train de nuit Nîmes-Clermont-Paris constitue une véritable ligne de vie pour les habitants de l'agglomération d'Alès et des hauts cantons. La connexion directe entre Paris et le nord de l'Europe est essentielle pour les liens familiaux, l'accès à la formation, à l'emploi, à la culture, aux loisirs et contribue au dynamisme économique et touristique en complément du TER.

La crise sanitaire, accentuée par la cherté de l'immobilier dans les grandes métropoles, a démontré l'intérêt des populations pour migrer dans nos terres cévenoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, demande à la SNCF et au Ministère des Transports, Autorité Organisatrice des Trains d'Équilibre du Territoire (TET) de commander la mise en circulation du train de nuit Nîmes-Clermont-Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Liste des délibérations de la séance du 25 mars 2021 :

1	2021-01	Subvention Etoile de Bessèges
2	2021-02	Convention dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie
3	2021-03	Décision Modificative N° 1 du Budget Principal 2021
4	2021-04	Avenant N°2 à la convention d'adhésion au Service Commun SIG « Système d'Information Géographique » d'Alès Agglomération
5	2021-05	Motion contre le projet de démantèlement d'EDF « Hercule »
6	2021-06	Motion de soutien aux trains de nuit